



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 58 de novembre 2011

du 21 novembre 2011

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Liste des membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social du 12 décembre 2011 chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'ARS de Haute-Normandie

Sommaire

Sommaire	1
1. AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE	2
1.1. Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA).....	2
DOOSA-POOMS-2011-009-Décision DOOSA / POOMS fixant la liste des membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social du 12 décembre 2011 chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie	2

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

www.seine-maritime.gouv.fr

rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)

ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE

1.1. *Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA)*

DOOSA-POOMS-2011-009-Décision DOOSA / POOMS fixant la liste des membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social du 12 décembre 2011 chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

Décision DOOSA/POOMS fixant la liste des membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social du 12 décembre 2011 chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Haute-Normandie

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment son article 124,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT les propositions de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de santé et d'autonomie de la région Haute-Normandie réunie en date du 10 Juin 2011 afin de désigner les représentants des usagers devant siéger au sein de la commission de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'ARS,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie :

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
Membres avec voix délibérative				
ARS de Haute-Normandie				
Le DGARS ou son représentant	Président	1	M. Claude d'HARCOURT Directeur	Directeur adjoint
Représentants de l'ARS		3	Responsable du pôle « Organisation de l'Offre Médico- Sociale » (POOMS) Mme Cécile BONNEFOY Médecin référent du pôle de l'offre médico-sociale secteur « personnes handicapées » Délégué territorial de l'Eure	Cadre du Pôle « Organisation de l'Offre » Médico-Sociale (POOMS) Médecin référent du pôle de l'offre médico-sociale secteur « personnes âgées » Cadre de la délégation territoriale de L'Eure
Représentants des usagers				
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées		1	M. Daniel REGUER	M. Michel RAULIN
Représentants d'associations de personnes handicapées (1)		2	M. Robert FOUBERT	Mlle Manon GOUSSAUT
			M. Jean-Pierre SIMON Président de l'ALPEAIH (Le Havre)	M. Hervé PICARD animateur du groupe des Aphasiques de Hte-Ndie (Surtauville)
Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques		1	Mme Marie-Agnès BIGOT	M. Kléber GOUJON
Membres avec voix consultative				
Représentant des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil.		2	Mme Patricia de Bonnay Déléguée Régionale permanente de la Fédération Hospitalière de France Haute-Normandie (FHF) Mme Isabelle COLLY-FAVRE Directrice URIOPSS Haute-Normandie	Mme Muriel Flûtre-Midy Directrice d'EHPAD M. Patrick Gros Directeur Général de la Ligue Havraise

Personnes qualifiées		2	M. Jean Marc BISSON Directeur Général des Papillons Blancs de Pont-Audemer M. le docteur BRIERE Président de l'ACOMAD de Fécamp	Mme Sophie LION Directrice générale de l'Association du Pré de la bataille M. Patrick DAIME Président de l'IREPS
Représentants d'usagers spécialement concernés		1	M. Paul MARRE Président du CODERPA 27	M. Francisco GARCIA Président du CODERPA 76
Personnels des services techniques		3	Mme Laurence LOCCA Chargée des missions de planification médico-sociale Mme Catherine DENEUVE Coordonatrice Appel à Projet et chargée d'études secteur PA Mme Séverine BRUN Responsable du pôle qualité, efficacité et performance et du pôle gestion et formation des professionnels de santé	

Article 2

Les membres désignés, à titre permanent, avec voix délibérative et les membres avec voix consultative représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil disposent d'un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Article 3

Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haute-Normandie.

Rouen, le 18 novembre 2011

Le Directeur Général

Claude d'HARCOURT

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »